



PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE

Portant validation du conseil citoyen de la Ville d'Orly (quartier Est - QP N °094031)

Le PREFET DU VAL-DE-MARNE.

- VU** la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU** le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU** la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU** le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU** l'avis de la collectivité rendue le 20 octobre 2016 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de la Ville d'Orly auprès du Préfet du Val-de-Marne par courrier le 12 décembre 2016.

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

- collège des habitants (au nombre de 8) :
 - Madame BELLARD Virginie, née le 15/01/1975, résident : 22, allée Louis Bréguet .
 - Monsieur BRUNET Patrick, né le 20/07/1958, résident : 18, rue Jean Racine.
 - Monsieur BRUN Emeric, né le 31/10/1985, résident : 7, rue Jean Mermoz .
 - Monsieur DABLANC Phillipe, né le 10/10/1964, résident : 10, allée Louis Bréguet .
 - Madame ENDALLE PENDA Reine-Aimée, née le 06/04/1961 : 6, allée Louis Bréguet.
 - Madame PHILIPPE Claudine, née le 26/10/1953, résident : 6, rue Jean Racine.
 - Madame SOTER Marie-Josée, née le 19/05/1963, résident : 43, rue Chandigarh.
 - Monsieur ZOUOGBO Jean-Philippe, né le 29/04/1975, résident : 4, allée du Midi.
 -

- collège des acteurs locaux et associations (au nombre de 8):
 - Association « Conseil de la culture et Conseil des seniors» située 2 allée du Midi, représentée par Monsieur CANET Jean, né le 03/06/1945.
 - Association « Amicale des locataires le Phénix des Aviateurs », située 6, allée Louis Bréguet, représentée par Madame GAYDU Hélène, née le 07/12/1958.
 - Association « Conseil syndical de la co-propriété Villa d'Icare », située 14, rue Jean Mermoz, représentée par Monsieur OUANEZAR Karim, né le 10/10/1977.
 - Association « Amicale des locataires Phare des Navigateurs », située 1, square Savorgnan de Brazza, représentée par Monsieur BOURIACHI Taïeb, né le 25/11/1967.
 - Association « France-Russie », située 19, rue Jean Mermoz, représentée par Monsieur CASPAR Lionel, né le 11/03/1954.
 - Association « Amicale des Locataires les Phénix des Aviateurs », située 10, allée Roland Garros, représentée par Madame ALVES Anabelle, née le 25/01/1970.
 - Association « Espoir santé et vie », située 2, square des Frères Montgolfier, représentée par Monsieur BANTSIMBA TSIKA Carmelet, né le 08/06/1980.
 - Boucherie Chevaline Pierre au Prêtre, située 16, rue Jean Racine, représentée par Madame GILLARD Marie-Thérèse, née le 15/04/1965.

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Le portage du Conseil Citoyen est assuré par le Centre Social Andrée CHEDID, dont le siège est situé au 4 ter avenue de la Victoire 94310 Orly.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Val de Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil le,

Le Préfet du Val-de-Marne

Thierry LELEU